

PROJET DE LOI

N° 97

adopté

SÉNAT

le 17 mai 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un accord international
sur l'étain (ensemble sept annexes).*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale,
en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1265, 1409 et in-8° 339.

Sénat : 262 et 299 (1982-1983).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du VI^e Accord international sur l'étain (ensemble sept annexes), fait à Genève le 26 juin 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 mai 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 1265, Assemblée nationale (7^e législ.).